

Examen

Filière : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
Spécialité : Service aux personnes et vente en espace rural

Session : 2024
Année de 1ère inscription : 2024
Etablissement du candidat : LPA de Charolles
Centre de délibération : LPA Péronne - Haute Somme

M. Alhassane DIALLO

96 PLACE GENEVES

71000 MACON

Relevé des notes - Délibération du 28/06/2024

N° de gestion : 24022474 N° INE : 223086831HE N° INA : 8022077655A N° d'anonymat : 243-395385

DIALLO Alhassane né-e le : 05/02/2006 GAOUAL (GUINEE)

Groupe	Epreuve de diplôme (EPD)	Epreuve réglementaire (EPR)	Note	Coef	Points	Moyenne EPD	Moyenne groupe
Général	E1 Situations de la vie courante	E1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique ECF	11.25	01.00	11.25	07.63	11.29
		E1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ECF	04	01.00	04.00		
	E2 Construction personnelle	E2.1 S'exprimer à travers une réalisation personnelle ECF	13	01.00	13.00	14.25	
		E2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ECF	15.50	01.00	15.50		
	E3 Interaction avec l'environnement social	E3.1 Adapter son langage et son comportement aux situations de communication Anglais ECF	09	01.00	09.00	09.38	
		E3.2 S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif ECF	09.75	01.00	09.75		
	E7 Enjeux professionnels locaux	E7 Enjeux professionnels locaux ECF ECF	16.50	01.00	16.50	16.50	
Pratique et oral	E4 Communication	E4 Communication (pour CCF et HCCF) TERM TERM	08	04.00	32.00	09.20	10.00
		E4.2 Maintien du lien social ECF ECF	14	01.00	14.00		
	E5 Aide à la personne	E5.1 Entretien du cadre de vie ECF ECF	07.50	02.00	15.00	08.50	
		E5.2 Aide à la personne ECF ECF	09.50	02.00	19.00		
	E6 Activités de vente	E6.1 Opération de merchandising ECF ECF	14	02.00	28.00	12.50	
		E6.2 Conseil vente ECF ECF	11	02.00	22.00		
Facultatif	Fac	Fac ECF Langue des signes ECF	18	02.00	16.00		
			Total	20.00	225.00		

Pour les notes grisées, seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Les coefficients grisés ne sont pas pris en compte dans le total des coefficients.

Considérant les conditions d'obtention du diplôme :

La moyenne pondérée du groupe d'épreuves "pratique et oral" doit être supérieure à 8/20.

Pour obtenir le diplôme, la moyenne générale pondérée doit être supérieure ou égale à 10/20.

	Moyenne
Moyenne Pratique et oral	10.00
Moyenne générale	11.25

Décision

prise après délibération du jury d'examen qui propose votre :

Admission

Tout recours devra être adressé au service indiqué dans l'en-tête de ce courrier dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent relevé de notes.

